

[texte](#)

[étude/rapport](#)

Adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées

Le 11 décembre 2013 a été remis à Paris, au Ministère des affaires sociales et de la santé, le rapport sur l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées réalisé par le Cnav et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Par: Agence nationale de l'habitat (Anah) / Cnav (Assurance maladie) /

Publié le : 19 Décembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Fichiers

- [Rapport sur l'adaptation du logement à l'autonomie des personnes âgées \(2.08 Mo\)](#)

Poursuivre la réflexion

Le rapport complet est disponible via le lien situé à droite

S'appuyant sur le partenariat noué en 2010 entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Agence nationale de l'habitat pour mieux accompagner les retraités dans leurs démarches d'adaptation de leur logement, Cécile DUFLOT et Michèle DELAUNAY ont confié à Pierre MAYEUR et Isabelle ROUGIER la mission de formuler des propositions favorisant l'adaptation des logements aux contraintes de l'avancée en âge.

La CNAV et l'ANAH ont mis à profit la richesse de leur partenariat pour travailler ensemble sur les obstacles identifiés dans le cadre de leur expérience commune.

Le rapport remis ce jour rassemble plus de 50 propositions articulées autour de trois objectifs :

1. Mieux sensibiliser les personnes âgées, les aidants et les professionnels à la réalisation

de travaux d'adaptation du logement

2. Faciliter et améliorer le parcours du retraité
3. Favoriser l'égalité de traitement entre retraités sur le territoire

Ce rapport met également l'accent sur l'importance de renforcer les partenariats entre les différents acteurs (collectivités, opérateurs, associations, et c.) intervenant dans le domaine de l'adaptation du logement au vieillissement.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire